



ASSOCIATION RÉGIONALE  
DE SOCCER DE QUÉBEC

# POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ ET DE PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DE L'ARSQ

*Adoptée lors de l'assemblée du Conseil d'administration le 29 janvier 2026*

## 1. OBJET DE LA POLITIQUE

La présente Politique de confidentialité et de protection des renseignements personnels (ci-après la « Politique ») a pour objet d'expliquer comment l'Association régionale de soccer de Québec (« ARS Québec », « nous ») recueille, utilise, communique, conserve et protège les renseignements personnels dans le cadre de ses activités, conformément à la **Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé (RLRQ, c. P-39.1 – Loi 25)** et à toute réglementation applicable.

Cette politique vise également à assurer la transparence envers les membres, clubs, joueurs, parents, bénévoles, employés, partenaires et toute autre personne qui interagit avec l'ARS Québec.

## 2. CADRE JURIDIQUE ET GOUVERNANCE

### 2.1 Organisme régissant

L'Association régionale de soccer de Québec est un organisme à but non lucratif constitué en vertu des lois du Québec. Elle est membre de **Soccer Québec** et, par ricochet, de l'**Association canadienne de soccer**.

### 2.2 Loi applicable

La présente politique est régie par :

- la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé (Loi 25) ;
- toute autre loi ou réglementation applicable en matière de protection des renseignements personnels.

### 2.3 Responsable de la protection des renseignements personnels (RPRP)

Conformément à la Loi 25, l'ARS Québec désigne une personne responsable de la protection des renseignements personnels (RPRP).

Nom : **Philippe Bernard, ARS Québec**

Titre : Directeur général

Adresse : 8087, Boulevard du Centre Hospitalier #218

Téléphone : (418) 988-3191, poste 201

Courriel : pbernard@arsq.qc.ca

Le RPRP est notamment responsable de la conformité de l'ARS Québec, de la gestion des incidents de confidentialité et du traitement des demandes relatives aux droits des personnes concernées.

## 3. CHAMP D'APPLICATION

La présente Politique s'applique à tout renseignement personnel recueilli par l'ARS Québec, quel que soit le support ou le moyen de communication utilisé (formulaires papier, plateformes d'inscription, courriels, site web, médias sociaux, systèmes informatiques).

Elle concerne notamment les renseignements personnels des :

- joueurs et joueuses ;
- parents ou titulaires de l'autorité parentale ;
- entraîneurs, arbitres, officiels, bénévoles ;
- employés, dirigeants et administrateurs ;
- représentants de clubs membres ;
- visiteurs du site web ou toute autre personne interagissant avec l'ARS Québec.

## 4. DÉFINITIONS

**Renseignement personnel** : Toute information concernant une personne physique qui permet de l'identifier directement ou indirectement (ex. nom, date de naissance, adresse, courriel, numéro d'assurance maladie).

**Renseignement de nature professionnelle** : Les renseignements relatifs à une fonction ou à un emploi (ex. titre, courriel professionnel), qui ne sont pas considérés comme des renseignements personnels lorsqu'ils sont utilisés à des fins professionnelles.

## 5. FONDEMENTS ET CONSENTEMENT

L'ARS Québec recueille, utilise et communique les renseignements personnels avec le consentement de la personne concernée ou lorsque la loi le permet.

Pour les personnes âgées de moins de 14 ans, le consentement doit être donné par le titulaire de l'autorité parentale.

Le consentement est :

- **Manifeste et explicite**, lorsque requis ;
- **Spécifique**, chaque finalité faisant l'objet d'un consentement distinct lorsque applicable ;
- **Révocable**, sous réserve des obligations légales et contractuelles de l'ARS Québec.

## 6. CATÉGORIES DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS RECUEILLIS

Selon les rôles et les activités, l'ARS Québec peut recueillir notamment les renseignements suivants :

- **Renseignements d'identification** : nom, prénom, date de naissance, sexe ou identité de genre, numéro d'affiliation, photographie ;
- **Coordonnées** : adresse postale, courriel, numéro de téléphone ;
- **Renseignements médicaux** strictement nécessaires à la sécurité des personnes (ex. condition médicale pertinente, numéro d'assurance maladie) ;
- **Renseignements sportifs** : historique d'équipe, parcours, statistiques sportives ;
- **Antécédents judiciaires**, lorsque requis (entraîneurs, officiels, bénévoles, administrateurs), conformément aux politiques applicables ;
- **Renseignements financiers** liés aux inscriptions, cotisations ou dons (les transactions étant traitées par des fournisseurs externes sécurisés).
- **Renseignements visuels et audiovisuels** : images et enregistrements vidéo captés par des caméras de surveillance installées au Complexe de soccer Honco, utilisés exclusivement à des fins de **sécurité des personnes et des biens**, ainsi que pour le **traitement de situations disciplinaires**, lorsque requis, conformément aux lois applicables.

## 7. FINS DE LA COLLECTE ET DE L'UTILISATION

Les renseignements personnels sont utilisés notamment pour :

- gérer l'adhésion, l'affiliation et les dossiers des membres ;
- planifier et organiser les compétitions, programmes, voyages, formations et événements ;
- assurer la sécurité, l'assurance et l'encadrement des activités sportives ;
- soutenir les processus de sélection et de développement ;
- communiquer avec les membres, clubs et partenaires ;
- respecter les obligations légales, administratives et comptables de l'ARS Québec.

## 8. COMMUNICATION À DES TIERS

L'ARS Québec peut communiquer certains renseignements personnels, lorsque nécessaire, aux :

- clubs membres, ligues et associations partenaires ;
- instances sportives (Soccer Québec, Association canadienne de soccer) ;
- fournisseurs de services (ex. plateformes informatiques, assureurs), liés par des ententes de confidentialité ;
- autorités compétentes lorsque la loi l'exige.

L'ARS Québec ne vend ni ne loue les renseignements personnels.

## 9. TRANSFERT HORS DU QUÉBEC

Lorsque des renseignements personnels doivent être transférés à l'extérieur du Québec (ex. hébergement infonuagique, services externes), l'ARS Québec :

- procède à une évaluation des risques ;
- s'assure que des mesures contractuelles assurent une protection équivalente ;
- informe les personnes concernées, lorsque requis.

## 10. ÉVALUATION DES FACTEURS RELATIFS À LA VIE PRIVÉE (EFVP)

Tout projet impliquant des renseignements personnels fait l'objet, au besoin, d'une évaluation des facteurs relatifs à la vie privée afin d'identifier et de réduire les risques.

## 11. MESURE DE SÉCURITÉ

L'ARS Québec applique des mesures de sécurité physiques, technologiques et organisationnelles appropriées, conformément à sa Politique officielle de cybersécurité, incluant notamment :

- contrôles d'accès ;
- authentification multifacteur ;
- sauvegardes ;
- formation du personnel ;
- procédures de gestion des incidents.

## 12. EXACTITUDE, CONSERVATION ET DESTRUCTION

Les renseignements personnels sont maintenus exacts et à jour.

Ils sont conservés uniquement pour la durée nécessaire aux fins pour lesquelles ils ont été recueillis ou conformément aux obligations légales, puis détruits ou anonymisés de façon sécuritaire.

## 13. ACCÈS, RECTIFICATION, PORTABILITÉ ET SUPPRESSION

Toute personne peut, sur demande écrite adressée au RPRP :

- accéder à ses renseignements personnels ;
- demander leur rectification ;
- obtenir une copie de ses renseignements ou leur portabilité ;
- demander leur suppression, sous réserve des obligations légales.

L'ARS Québec répond dans un délai maximal de 30 jours.

## 14. TÉMOINS (« COOKIES ») ET TECHNOLOGIES SIMILAIRES

Le site web de l'ARS Québec peut utiliser des témoins de connexion à des fins statistiques et d'amélioration de l'expérience utilisateur. Les paramètres du navigateur permettent de refuser les témoins.

## 15. SITES EXTERNES

La présente Politique ne s'applique pas aux sites externes accessibles par hyperliens. L'ARS Québec invite les utilisateurs à consulter les politiques de confidentialité de ces sites.

## 16. PROCÉDURE EN CAS D'INCIDENT DE CONFIDENTIALITÉ

Tout incident réel ou potentiel doit être signalé immédiatement au RPRP. L'ARS Québec applique la procédure interne prévue à sa Politique de cybersécurité, incluant l'inscription au registre des incidents et les notifications requises.

## **17. PLAINTÉ**

Toute plainte relative à la protection des renseignements personnels peut être adressée par écrit au RPRP. Un accusé de réception sera transmis dans un délai de cinq (5) jours ouvrables, et une réponse sera fournie dans un délai maximal de trente (30) jours.

## **18. MISE À JOUR DE LA POLITIQUE**

La présente Politique est en vigueur depuis janvier 2026. Elle peut être modifiée en tout temps afin de demeurer conforme aux exigences légales et organisationnelles. La version à jour est publiée sur les plateformes officielles de l'ARS Québec.



